

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 25 septembre 2019***

 **Compte rendu du Conseil des ministres**

**Nomination des membres du collège de l’Autorité polynésienne de la concurrence**

En application des dispositions du code de la concurrence, le mandat des quatre membres actuels du collège de l’Autorité polynésienne de la concurrence (APC) arrive à terme le 30 septembre prochain.

Après avis du président de l’APC, le Conseil des ministres a procédé au renouvellement des membres du collège. Compte-tenu de leurs compétences dans le domaines juridique ou économique, de leur niveau de diplôme et d’expérience professionnelle intéressant les questions de concurrence ou de consommation, de leur probité et de leur indépendance sont ainsi nommées les personnes suivantes :

* Madame Aline Baldassari,
* Monsieur Youssef Guenzoui,
* Monsieur Christian Montet ;
* et Monsieur Michel Paoletti.

Leur mandat, d’une durée de quatre ans, débutera à compter du 1er octobre 2019.

**Aide à l’équipement de radiocommunications en faveur des pêcheurs professionnels**

Le Conseil des ministres a approuvé l’octroi, en faveur de 2 deux thoniers supplémentaires, d’une aide financière pour l’acquisition de matériels de radiocommunications. Le nombre de dossiers approuvés concernant l’équipement de ce type de navires est donc porté à 27.

La collectivité rappelle que le dispositif en cours, pour s’équiper en matériels de radiocommunications, est ouvert sur toute l’année civile 2019 à tous les professionnels de la pêche. Elle invite donc les professionnels de la pêche qui sont éligibles, qu’ils soient propriétaires d’un ou plusieurs thoniers, bonitiers ou poti marara, à solliciter cette aide sans tarde auprès de la DPAM (Direction polynésienne des affaires maritimes).

Il est rappelé que le dispositif d’aide à l’acquisition de matériels de radiocommunications pour les navires de pêche prévoit le remboursement de 50% du montant de l’équipement incluant son installation. Ce dispositif, ouvert depuis le 1er février dernier, prendra fin le 31 décembre 2019. A l’échéance, ces équipements seront devenus obligatoires et ils seront à 100 % à la charge des professionnels qui n’auront pas fait valoir à temps leur droit à bénéficier du dispositif actuellement ouvert auprès de la DPAM.

**Détaxe des carburants et des huiles lubrifiantes pour le navire Aremiti 6**

La SNC AREMITI est titulaire d’une licence d’exploitation lui permettant d’exploiter le navire Aremiti 6 sur la desserte entre Tahiti et Moorea. La licence d’exploitation impose à son titulaire des obligations de service public (obligations liées aux fréquences et aux horaires, aux informations des usagers, à la qualité de service, etc), mais lui permet également de bénéficier du régime d’exonération des droits et taxes sur le carburant et les huiles lubrifiantes utilisés par son navire.

Le Conseil des ministres a décidé d’accorder cette aide pour la SNC Aremiti au titre de l’exploitation du navire Aremiti 6 sur la liaison régulière maritime entre Tahiti et Moorea. En application des dispositions accompagnant l’octroi de ces exonérations, la SNC Aremiti est soumise à l’obligation de retraiter les huiles usagées du navire Aremiti 6.

**Lancement de la campagne « Raconte ton meilleur souvenir avec un touriste »**

Dans le cadre de sa mission de « sensibilisation au tourisme », Tahiti Tourisme présente cette année une campagne de communication intitulée « Raconte ton meilleur souvenir avec un touriste ».

Les objectifs principaux de cette campagne sont  de créer un mouvement sur la toile, et notamment sur les réseaux sociaux, pour inciter le maximum de personnes à participer, d’inciter la population à partager ses expériences positives avec un touriste, de rappeler à la population l’importance du tourisme et les valeurs polynésiennes, de fédérer la communauté locale autour du Mana et de l’identité polynésienne, de la gentillesse, de la culture et des traditions, d’inciter la population à rester dans une démarche positive envers les visiteurs et de faire de la population un acteur de la prochaine campagne de sensibilisation au tourisme.

Sur la base du casting lancé pour la campagne globale « One Mana, Two Stories », la campagne de communication « Raconte ton meilleur souvenir avec un touriste » est ainsi un appel lancé à la population pour qu’elle raconte une histoire positive vécue avec un visiteur au Fenua, sous la forme d’un concours. Il s’agira pour les participants de raconter un souvenir au travers d’une vidéo à soumettre à Tahiti Tourisme qui sélectionnera les meilleures d’entre elles et proposera aux auteurs d’être les prochaines égéries de la campagne de sensibilisation 2020 menée par Tahiti Tourisme.

Pour favoriser le nombre de participants à ce concours, Tahiti Tourisme s’appuiera sur 5 personnalités, dites « influenceurs » ayant une notoriété et une communauté de « followers/fans » locaux. Ces 5 influenceurs seront mis en avant dans la campagne de communication au travers des différents supports de communication (affiches, série vidéo sur les réseaux sociaux). Ils partageront leur propre souvenir avec un touriste en guise d’exemple et de modèle pour inciter la population à faire de même.

Les 5 influenceurs qui ont accepté de participer à cette campagne de communication sont Teipotemarama Tetoe (alias Yepo) et Maud Teraiamano, comédiennes et humoristes qui constituent les Pukan’s Prada, Teiva Véronique de Moana Explorer, Hinatea Colombani de ‘Arioi Experience, et enfin TahitianMême représenté par Haurai Tarati.

Le concours se déroulera durant 1 mois, pendant le mois d’octobre, sur Internet et notamment sur la page Facebook « Tahiti Tourisme (PF) » <https://www.facebook.com/MyTahiti/>

Pour participer, les candidats devront réaliser une vidéo d’environ 1 min en racontant le meilleur souvenir qu’ils aient vécu avec un/des (groupe de) touriste(s), et envoyer la vidéo par email à l’adresse communication@tahititourisme.org, en y indiquant le titre, un court extrait de leur expérience et leur contacts (email, tél). Les vidéos des participants seront diffusées sur la page Facebook de Tahiti Tourisme. A l’issue du mois de casting, plusieurs gagnants seront sélectionnés selon la thématique et l’impact de leur histoire. Ils seront par la suite intégrés en tant que « modèles » et égéries dans la réalisation de la campagne de « sensibilisation Locale au tourisme » menée par Tahiti Tourisme en 2020.

**Journée mondiale du tourisme le 27 septembre**

Dix ans après la création de l’Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), l’assemblée générale de cette dernière a décidé d’instaurer la Journée Mondiale du Tourisme, le 27 septembre 1980, jour de la date d’anniversaire de l’adoption des statuts de l’OMT. Cette journée vise à sensibiliser la communauté internationale à l’importance du tourisme et à sa valeur du point de vue social, culturel, politique et économique. C’est l’occasion d’évoquer les défis mondiaux, régionaux et locaux contenus notamment dans les « objectifs du Millénaire pour le développement » (OMD) énoncés par les Nations Unis, et de souligner la contribution que peut apporter le tourisme à la réalisation de ces objectifs.

Chaque année, un thème est défini par l’assemblée générale de l’organisation. Cette année, il s’agit de  « Tourisme et Emploi : un avenir meilleur pour tous. » Il répond au huitième objectif du Millénaire pour le développement « Travail décent et croissance économique » visant à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, ainsi que le plein emploi productif et un travail décent pour tous. D’ici à 2030, l’OMT souhaite encourager les pays et gouvernements à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture ainsi que les produits locaux.

Au niveau local, la célébration s’inscrit dans le programme d’actions de sensibilisation de la population au tourisme organisé par Tahiti Tourisme. En effet, le tourisme est une ressource clé pour la Polynésie. Cette industrie est en croissance constante depuis 5 ans.

Pour cette édition, les festivités principales se tiendront au parc Vairai, à Punaauia, de 8h à 17h. La journée sera ponctuée d’immersions avec les professionnels, d’interventions auprès des étudiants et publics sur les métiers du tourisme, de démonstrations de tu’aro maohi et de prestations de spectacles de danse traditionnelle et de musique.

Un accueil spécial avec trio musical, animeront les points d’entrées de l’île de Tahiti, à l’aéroport de Tahiti-Faa’a et à la gare maritime de Papeete. Des animations seront également proposées au marae Arahurahu et sur le site de Arahoho de 9h à 11h ; puis aux Jardins de Vaipahi et à la pointe Vénus de 13h30 à 15h30.

En soirée, le ministère du Tourisme organisera la remise des prix du concours de création et développement d’entreprise dans le domaine du tourisme, à la Présidence de la Polynésie française. En parallèle, des expositions de produits artisanaux, un concert ainsi qu’une prestation par les lauréats du Heiva i Tahiti 2019 se tiendront sur la place Vaiete de 18h à 23h.

Dans le cadre de cette journée, les entrées au Musée de Tahiti et des Îles, au Musée de la Perle-Robert Wan et à la Maison James Norman Hall seront gratuites. Par ailleurs, les comités du tourisme de Polynésie française organiseront également des animations traditionnelles sur les sites touristiques de leurs îles respectives.

**Subvention du ministère du Tourisme à des associations**

Sur proposition de la ministre du Tourisme, le Conseil des ministres a octroyé des subventions à des associations selon les modalités suivantes :

* 2 000 000 Fcfp à la Fédération Tahitienne de cyclisme pour l’organisation de la 25ème édition du Tour cycliste Tahiti Nui qui vient d’avoir lieu à Tahiti, Moorea et Bora Bora.
* 3 500 000 Fcfp à l’association Tahiti Hura pour l’organisation de la 1ère édition du Tahiti Ia Ora Na Festival, qui se déroulera à New York et Washington D.C, aux États-Unis, du 28 octobre au 10 novembre prochains. Cet évènement qui va se dérouler à New York, principal bassin des plus grandes sociétés, du tourisme, de la gastronomie et des médias, permettra de faire rayonner la Polynésie française sur un marché à développer en utilisant le réseau Atouts France à l’occasion du France Showcase où se rencontrent les professionnels du secteur des médias américains, les tours opérateurs et les personnalités politiques.

**Soutien à TNTV pour l’acquisition et la diffusion de programmes de promotion de la Polynésie française sur les box métropolitaines**

La chaîne TNTV (Tahiti Nui Télévision) a sollicité le ministère du Tourisme pour l’attribution d’une aide financière afin de financer l’acquisition et la diffusion de près de 10 heures de programme sur la Polynésie française. L’opération consistera en la multidiffusion sur les box de Orange, Free, Bouygues Telecom des programmes suivants : des goélettes au paradis « épisodes 1 à 5 », iconiques Polynésie 1er partie, Polynésie côté montagne, Porinetia et Ho’e ana’e tatou.

TNTV a fait en sorte de proposer la meilleure qualité audiovisuelle puisque les programmes ont été tournés en 4 k (ultra haute définition) et incluent des images aériennes. Cette opération entre parfaitement dans le champ de la stratégie de développement touristique 2015-2020. Le ministère du Tourisme encourage cette opération et le Conseil des ministres a donc octroyé une subvention de 16 millions Fcfp correspondant à la totalité du budget de l’opération.

**Montée en compétence des agents de la fonction publique et des demandeurs d’emploi dans le domaine du BTP**

Le renforcement des compétences en matière de contrôle et de suivi des travaux, dans le domaine du bâtiment et des travaux publics (BTP), des agents de l’administration du Pays et des entreprises du secteur privé est indispensable, afin d’améliorer la qualité des prestations de construction et de maintenance des bâtiments et infrastructures publiques.

A l’instar de l’école territoriale d’application des travaux publics dite « Ecole des TP », le Président de la Polynésie française a décidé de s’inspirer de ce type d’enseignement afin de soutenir le besoin en formation dans le domaine spécifique du bâtiment et des travaux publics. Il s’agit d’une part de garantir la montée en compétences d’agents de la fonction publique de la Polynésie française et de demandeurs d’emploi, grâce à une formation professionnelle titrée et reconnue ; et d’autre part, de permettre à l’administration de la Polynésie française et aux entreprises privées d’accueillir en leur sein des personnes qualifiées.

Ainsi, est-il prévu la mise en œuvre de deux formations qualifiantes, celle de « chef d’équipe gros œuvres » en 2020 et celle de « conducteur de travaux » en 2021, à destination, pour chaque formation, de deux cohortes de douze stagiaires, une composée d’agents de la fonction publique et l’autre de demandeurs d’emploi. Ces formations seront dispensées par le centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA) et feront l’objet de modules complémentaires liés au BTP et au management d’équipe. La construction globale de la formation s’effectue en partenariat avec la direction générale des ressources humaines et la direction de l’équipement. Les titres professionnels seront délivrés à l’issue de la formation globale, après réussite aux examens ou évaluations *ad hoc*.

Pour l’année 2020, il est proposé de mettre en formation « chef d’équipe gros œuvres » des agents de la fonction publique de Polynésie française de catégorie D et des agents non fonctionnaires de l’administration (ANFA) de CC4 ou CC5. A l’issue de cette formation, les agents de la fonction publique de la Polynésie française ayant obtenu le titre professionnel, ainsi que les attestations d’évaluation des modules complémentaires, se verront reclasser dans le cadre d’emploi des agents techniques de catégorie C. Quant aux ANFA, ils devront intégrer la fonction publique de la Polynésie française et seront également classés dans le cadre d’emploi des agents techniques de catégorie C.

**Cession amiable à titre gratuit d’équipements informatiques au profit de l’Association Fondation Agir Contre l’Exclusion Polynésie française (FACE)**

Dans le cadre du plan Smart Polynesia 2017-2023, la Polynésie française, par le biais du ministère de la Modernisation de l’administration, en charge de l’énergie et du numérique, et l’association « Fondation Agir Contre l’Exclusion Polynésie française» (FACE Polynésie française) ont développé un partenariat autour d’objectifs spécifiques visant à « garantir l’égalité numérique grâce aux projets d’inclusion numérique » et « mettre l’usager au centre de la e-administration ».

L’objectif étant, d’une part, la mise à disposition, dans les communes, d’espaces dotés de matériels informatiques et, d’autre part, la formation des personnes chargées d’accompagner les utilisateurs dans leur apprentissage et ce afin de lutter contre l’exclusion numérique. Ainsi, le Conseil des ministres a autorisé le don de 84 claviers d’ordinateurs, 74 souris, et 153 écrans d’ordinateurs réformés et détenus par le Service de l’informatique, au profit de l’association FACE Polynésie française.

**Revalorisation de l’indice de la fonction publique**

Le statut général de la fonction publique de la Polynésie française prévoit que le Conseil des ministres fixe la valeur de l’indice 100 servant au calcul des rémunérations. Un arrêté du Conseil des ministres du 10 mars 2016 a fixé la valeur de l’indice 100 à 1005 à compter du 1er septembre 2016, ce qui constitue la dernière revalorisation en date de la valeur du point servant au calcul de la rémunération des fonctionnaires.

Au regard de l’embellie économique enregistrée en 2018 et de la légère hausse des prix relevée en début d’année, le Conseil des ministres a acté, dans sa séance du 14 août dernier, une augmentation à 1% de la valeur de l’indice 100, soit 101 500 Fcfp, pour compter du 1er novembre 2019. Les membres du conseil supérieur de la fonction publique ont émis un avis favorable à cette proposition lors de la séance du 17 septembre dernier. Le Conseil des ministres a donc pris un arrêté entérinant cette revalorisation.

**Soutien à l’organisation du Festival international du film documentaire océanien**

Le Conseil des ministres a octroyé une subvention de 10 millions Fcfp pour l’organisation de la 17ème édition du festival du film documentaire océanien (FIFO), qui se déroulera du 2 au 10 février 2020.

Le FIFO a pour objectif de promouvoir et de stimuler l'industrie audiovisuelle en Océanie et en particulier en Polynésie française. L'ensemble des actions mises en œuvre depuis sa création en 2004, vise à créer une dynamique régionale en permettant aux Océaniens de se rencontrer et de partager autour de l'univers de l'audiovisuel.

Dès ses premières années, le festival est devenu un carrefour culturel pour la promotion de l'Océanie à travers ses images et dans le monde, et reste le rendez-vous annuel des professionnels de l’audiovisuel.Près de 150 professionnels de l’audiovisuel participent chaque année aux actions et ateliers durant le festival (rencontres avec les réalisateurs, Inside the doc, les conférences, le colloque des télévisions océaniennes, zone doc, stands, projections).

En 16 années d'existence, le FIFO a tissé des liens privilégiés avec d'autres festivals en métropole et dans la région permettant d'accroître son audience, sa représentation et sa renommée à l’extérieur. En 2020, le FIFO organisera un nouvel événement dédié aux professionnels, le « Good Pitch Local Tahiti », qui a pour but de soutenir la création de documentaires d’impact, dans l’objectif de rester toujours à l’écoute des professionnels de l’audiovisuel.

**Culture : subventions aux associations**

Le Conseil des ministres a examiné 7 dossiers de subventions de fonctionnement au titre de l’année 2019, en faveur d’associations culturelles, selon les modalités suivantes :

* Association Hei Taiarapu, pour l’organisation du Heiva des écoles de danse de Taiarapu, pour un montant de 200 000 Fcfp ;
* Association Collectif Tahiti Rock, pour l’organisation du 11ème Tahiti Festival Guitare 2019, pour un montant de 400 000 Fcfp ;
* Association École de voile d’Arue, pour l’organisation de la Saga Bora Bora 2019, pour un montant de 822 000 Fcfp ;
* Association Hippique et d’encouragement à l’élevage en Polynésie française, pour l’organisation du projet intitulé « Journée course *pāreu* du 14 juillet », pour un montant de 600 000 Fcfp ;
* Association Uturoa Centre-Ville, pour l’organisation de la 1re édition de la Fête de la musique à Ra'iātea, pour un montant de 335 000 Fcfp ;
* Association Tahina Show, pour l’organisation d’un voyage culturel en Australie, pour un montant de 500 000 Fcfp ;
* Association Faa'a Ruperupe, pour pour son activité générale, au titre de l’année 2019, pour un montant de 900 000 Fcfp.

**Journée internationale des personnes âgées le 1er octobre**

La journée internationale des personnes âgées sera célébrée le 1er octobre. À cette occasion et à l’initiative de la Direction des solidarités, de la famille et de l’égalité (DSFE), la semaine du 30 septembre sera entièrement consacrée à la réalisation d’un ensemble de manifestations et d’actions pour mettre en avant les aînés et leur proposer des activités qui les impliquent dans la vie de la société polynésienne.

Afin de bénéficier d’un large écho sur l’ensemble du fenua, la semaine du 30 septembre sera ainsi entièrement consacrée à la réalisation de ces actions. Pour délimiter le champ de leur application, l’inclusion sociale des Matahiapo sera au cœur de chaque intervention. Ce sera l’occasion de rappeler notamment que le service public est au service de tous les citoyens et qu’il prend soin d’adapter son approche aux personnes les plus vulnérables.

Parmi les différentes actions de communication et d’information prévues lors de cette semaine, l’une des plus significatives consistera à accueillir des groupes de matahiapo dans les administrations. Les modalités pratiques d’accueil et d’animation de ces rencontres ont été élaborées dans le cadre d’un partenariat entre le ministère de la Famille et des solidarités en charge de l’égalité des chances, la Direction de la Modernisation et des Réformes de l’Administration (DMRA) et la Direction des Solidarités, de la Famille et de l’Egalité (DSFE).

**Subvention pour la mise en œuvre d’un diplôme universitaire de santé de l’adolescent**

Le Conseil des ministres a octroyé une subvention de fonctionnement d’un montant de 8 millions Fcfp en faveur de l’association « Te ea o te mau taure’are’a » pour la mise en œuvre d’un diplôme universitaire de santé de l’adolescent pour des sessions en 2019/2020.

Cette formation, destinée et conçue pour les professionnels concernés par l’accueil et la prise en charge de l’accompagnement des adolescents et de leur famille, est ouverte pour trente étudiants. Elle est organisée conjointement par le Fare Tama Hau, la Direction de la Santé et l’Université de Polynésie française.

Cette formation a pour but d’approfondir les connaissances sur l’adolescence dans ses multiples aspects (physiologiques, médicaux, psychologiques, éducatifs, sociologiques, transculturels…), d’approfondir l’étude des intersections entre les domaines somatique, psychopathologique, sociologique et éducatif et leur retentissement réciproque sur l’adolescent, d’acquérir une base théorique et une aptitude pour tous les professionnels en contact d’adolescents à travailler de façon complémentaire, coordonnée et cohérente,

De travailler dans une perspective de santé globale de l’adolescent en ouvrant un débat pluridisciplinaire et d’enseigner le repérage sémiologique et la compréhension physiopathologique des troubles présentés par les adolescents.

Pour la première année, il est prévu deux journées mensuelles de six heures de cours chacune, de septembre 2019 à juin 2020, soit 132 heures de cours au total. La deuxième année est réservée à la rédaction et la soutenance d’un mémoire dont le sujet, choisi par l’étudiant, doit être validé par le jury. Deux journées de regroupement sont prévues en cours de cette deuxième année. Les mémoires doivent être rendus à la fin de la deuxième année, soit en juin 2021. Le jury doit rendre l’évaluation pour la fin de l’année 2021. Le diplôme sera validé si le mémoire obtient une note supérieure ou égale à 10/20 attribuée par le jury.

**Subventions de fonctionnement pour des établissements publics d’enseignement**

Le Conseil des ministres a octroyé des subventions de fonctionnement, destinées à des établissements publics d’enseignement, selon les modalités suivantes:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Bénéficiaire | Objet de la subvention |  Montant en Fcfp |
| Collège de TAHAA | Les frais de transport d’élèves pour la pratique de la natation | 1 500 000 |
| Collège de HUAHINE | Les frais de transport du mobilier | 232 000 |
| Lycée professionnel d’UTUROA | L’achat de vidéo-projecteurs | 513 561 |
| Collège de HAO | Le déplacement d’élèves pour la participation au concours de poésie | 592 248 |
| Collège de HAO | Les frais de déplacement d’une équipe mobile professionnelle (EMOP) pour les travaux de ravalement et de peinture | 1 776 812 |
| Collège de MAKEMO | L’achat d’armoires | 2 905 661 |
| Collège de MAKEMO | L’achat d’instruments à percussion | 400 000 |
| Collège de TIPAERUI | L’élagage d’arbres | 372 900 |
| Collège de RANGIROA | Le renouvellement des tables et chaises du réfectoire | 1 775 092 |
| Collège de HITIA’A | Les travaux d’entretien des logements de fonction | 350 000  |
| Collège de HITIA’A | L’achat de manuels scolaires | 407 713 |
| Lycée polyvalent de TAAONE | L’acquisition du mobilier pour les bureaux administratifs | 3 330 868 |
| Collège de HITIA’A | Les travaux de réfection des peintures des façades et des gouttières | 3 037 483 |

**Subventions d’investissement et de fonctionnement aux associations de jeunesse et sportives**

Le Conseil des ministres a examiné 15 dossiers de subventions destinées aux associations et fédérations sportives et de jeunesse pour un montant global de 29.431.000 Fcfp.

Les subventions attribuées sont les suivantes :

Subventions d’investissement :

* Association Dragon pour un montant de 4.000.000 Fcfp  pour la remise aux normes des installations électriques du gymnase et des annexes
* Association Black fins pour un montant de 1.000.000 Fcfp pour financer l’acquisition d’un bateau destiné à la pratique de la chasse sous-marine des membres du club ;
* Association Comité Jeunesse, Sport et Culture de Rangiroa pour un montant de 2.500.000 Fcfp pour l’achat de tour de basket-ball de compétition mobile ;
* Association Comité Quartier Hotuarea Nui pour un montant de 3.500.000 Fcfp pour l’acquisition d’un véhicule neuf ;
* Association Mouvement Eucharistique des Jeunes (MEJ) pour un montant de 2.500.000 Fcfp pour l’acquisition d’un véhicule neuf ;
* Association CEMEA de Polynésie pour un montant de 1.500.000 Fcfp pour l’acquisition d’un chapiteau avec bâche, d’un scooter de service, de 5 ordinateurs et d’un vidéo-projecteur ;

Subventions de fonctionnement :

* Association Fédération des Œuvres Laïques (FOL) pour un montant de 1.200.000 Fcfp pour le financement d’un poste FONJEP au titre de l’année 2019 ;
* Association Pirae Volley Club pour un montant de 1.785.000 Fcfp pour le financement de ses activités générales 2019 ;
* Association Section Sportive Tefana Football pour un montant de 2.545.000 Fcfp pour le financement de ses activités générales 2019 ;
* Association Tamarii Punaruu pour un montant de 4.836.000 Fcfp pour le financement de ses activités générales 2019 ;
* Association Cercles des nageurs de Polynésie pour un montant de 1.960.000 Fcfp pour le financement de ses activités générales 2019 ;
* Association Tamarii Raro Matai pour un montant de 493.000 Fcfp pour le financement de ses activités générales 2019 ;
* Association Samine pour un montant de 300.000 Fcfp pour le financement de ses activités générales 2019 ;
* Association Sportive Tamarii Tuhaa Pae pour un montant de 362.000 Fcfp pour le financement de ses activités générales 2019 ;
* Association Tahiti Iti Surf Club pour un montant de 950.000 Fcfp pour le financement de l’organisation du Taiarapu Ouest Festival ;

-o-o-o-o-o-